

Declaration (initiale) d'une association

Monsieur le Préfet ou Sous Préfet,

Nous avons l'honneur, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1er Juillet 1901 et de l'article 1er de son décret d'application du 16 août 1901, de procéder à la déclaration de l'Association dite (2) dont le siège est à (3)

Cette association a pour objet (4)

Les personnes chargées de son administration ou de sa direction sont :

M..... né à..... le..... de nationalité..... domicilié à..... exerçant la profession de..... Président,

M..... né à..... le..... de nationalité..... domicilié à..... exerçant la profession de..... Trésorier,

M..... né à..... le..... de nationalité..... domicilié à..... exerçant la profession de..... Secrétaire.

Ci-joint, deux exemplaires dûment approuvés par nos soins, des statuts de l'association.

Nous vous demandons de bien vouloir nous délivrer récépissé de la présente déclaration.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet (5) l'assurance de notre considération distinguée.

Fait à..... le.....

Signé : X..... Y..... Z.....(6)

(1) A établir sur papier libre.

(2) Reproduire le titre exact de l'association tel qu'il figure dans les statuts.

(3) Préciser l'adresse complète du siège social.

(4) Reproduire l'article des statuts relatif à l'objet ou au but de l'association.

(5) Lorsque l'association a son siège dans l'arrondissement du chef-lieu du département, la déclaration est à adresser à la préfecture ; dans tous les autres cas, la déclaration doit être effectuée à la sous préfecture de l'arrondissement du siège social.

(6) La déclaration et les statuts annexés doivent être signés par deux, au moins, des personnes mentionnées sur la liste des dirigeants ou administrateurs de l'association. Mais les autorités chargées de recevoir les déclarations peuvent toujours exiger les signatures des autres personnes inscrites sur cette liste.